

Louis Aliot critique la décision du Conseil constitutionnel de rétablir les ZFE et le ZAN

Ville de Perpignan | 22-05-2026 | 15:31



Louis Aliot

Le maire de Perpignan et président de Perpignan Méditerranée Métropole, Louis Aliot, a regretté la décision du Conseil constitutionnel français de censurer la loi qui abrogeait les Zones à faibles émissions ? ZFE ? et le dispositif de Zéro Artificialisation Nette ? ZAN. Selon Aliot, il s'agit de deux mesures particulièrement pénalisantes pour les citoyens et pour le développement des territoires.

Le maire perpignanais considère que les ZFE limitent la capacité de circulation des citoyens qui rencontrent déjà le plus de difficultés, tandis que le ZAN réduit considérablement les droits à construire de nouveaux logements et complique l'arrivée d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

Aliot rappelle que députés et sénateurs avaient décidé, à une large majorité, d'assouplir le ZAN et d'abroger les ZFE, estimant que ces deux dispositifs entraient en contradiction avec les besoins et les attentes légitimes des citoyens. Il interprète donc la décision du Conseil constitutionnel comme un recul par rapport à une volonté démocratique exprimée de manière transversale.

Dans son communiqué, le maire assure respecter cette décision, se déclarant profondément attaché à l'autonomie et à l'indépendance de la justice constitutionnelle, tout en reconnaissant la regretter « fortement ». Selon Aliot, cette décision s'oppose à ce que souhaitent de nombreux citoyens et aux besoins réels des territoires.

Le président de Perpignan Méditerranée Métropole alerte sur le fait que cette décision pose la question de la capacité des pouvoirs publics à répondre aux demandes de la population sans que leurs initiatives soient ensuite censurées. Il défend, en ce sens, la nécessité de trouver rapidement des mécanismes permettant d'écarter à nouveau les ZFE et le ZAN du cadre normatif.

Aliot affirme qu'il y a urgence à garantir la mobilité des Français et à supprimer les obstacles qui, selon lui, freinent le développement économique. Il avertit également que, si aucune réponse n'est apportée à ces préoccupations, une partie de la population pourrait finir par rejeter un cadre constitutionnel perçu comme un frein sur des questions telles que la sécurité, la régulation des flux migratoires ou la conciliation entre préservation de l'environnement et croissance économique.

Autor: Rédaction